



Maidières, le 31.01.2025

## Conseil Municipal du 20 Janvier 2025 à 20h30 – Procès-verbal de séance

### Présents

Floriane ANDRE, Gérard BOYÉ, Yusuf CELEBI, Chantal CLEMENT, Michèle KITTLER, Stéphanie KLEIN-CITRO, Jean-Luc MARIN, Jean-Louis MONTEIRO, Sophie ROBERT-GRANDJEAN, Kévin ROUSSEL, Joëlle SCHOOR, Patrice THOUVENOT, Laurence VARINOT, Philippe VIELLEFOSSE, Claude VOIRET, Denise VORTEMANN.

### Absents

Dimitri OLIVIER ;  
Stéphane QUENELLE ;  
Florence WSZEDYBYL.

### Ordre du jour

La séance s'est tenue dans la salle du Conseil Municipal, en mairie.

Les travaux de secrétariat sont assurés par Floriane ANDRE. Le quorum est atteint au début de la séance ainsi que lors des votes.

#### 1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 18 décembre 2024

L'approbation du procès-verbal est soumise au vote pour une publication officielle sur le site de la mairie.

Résultat du vote :

Votants : 16

Pour : 16

Procès-verbal approuvé à l'unanimité.

#### 2. Acceptation de l'avant-projet définitif des travaux de la mairie

Le maire informe le Conseil que plusieurs réunions ont eu lieu avec la commission « Travaux » et l'architecte. L'avant-projet définitif de la rénovation de la mairie est présenté, comprenant une analyse de l'existant, une estimation des coûts et une modélisation 3D du futur bâtiment.

À l'intérieur, le rez-de-chaussée comprendra un accueil modernisé, les bureaux des secrétaires de mairie et la salle du Conseil Municipal (126 m<sup>2</sup>). Un ascenseur et des escaliers permettront d'accéder aux bureaux du maire et des adjoints situés à l'étage, où seront également prévus une salle d'archivage (80 m<sup>2</sup>) et un local technique.

À l'extérieur, la tour Cazenove sera aménagée pour un accès PMR avec une rampe et un élévateur. La salle du Conseil Municipal pourra être utilisée pour des cérémonies grâce à un accès direct à la cour, où des baies vitrées et un auvent seront installés.

Des questions sont soulevées concernant l'accessibilité PMR, l'espace d'accueil, le mode de chauffage et l'expérience de l'architecte sélectionné. Il est précisé qu'une place de stationnement PMR est envisageable bien qu'elle ne soit pas obligatoire, qu'un espace de réception avec fauteuils est prévu et qu'un chauffage par soufflerie complété par un plancher chauffant sera mis en place. Le choix de l'architecte s'est fait sur la base de son expérience, notamment avec la rénovation de la mairie de Vandières.

Le coût prévisionnel des travaux (hors subventions) s'élève à 1 028 662,79 € HT, comprenant notamment :

91 007 € pour le gros œuvre

55 089 € pour la charpente

47 515 € pour la ventilation

18 205 € pour la peinture

5 000 € pour l'étude archéologique

L'avant-projet définitif est soumis au vote.

Résultat du vote :

Votants : 16

Pour : 16

Avant-projet définitif accepté à l'unanimité.

### **3. Plan de financement des travaux de la mairie**

Le maire présente le plan de financement du projet de rénovation, réparti comme suit :

250 000 € Subvention DETR

123 439,53 € Subvention Conseil Départemental

420 000 € Emprunt mairie

25 000 € EPCI

60 000 € Climaxion

150 223,26 € Fonds propres

Des interrogations sont émises quant au coût du projet (3 000 €/m<sup>2</sup>) et aux mesures à prendre en cas d'insuffisance des subventions. Le maire précise qu'il sera alors envisagé de réduire les travaux extérieurs et d'augmenter l'emprunt.

Résultat du vote :

Votants : 16

Pour : 16

Plan de financement approuvé à l'unanimité.

#### **4. Demandes de subventions**

Le Conseil examine et approuve les demandes de subventions suivantes :

Subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)

Subvention Fonds Vert (si la DETR n'est pas accordée)

Subvention Conseil Départemental (financement possible jusqu'à 12 % du coût total HT)

Subvention Région (Climaxion) (dossier géré par l'architecte)

Résultats des votes pour chaque demande :

Votants : 16

Pour : 16

Toutes les demandes de subvention sont approuvées à l'unanimité.

#### **5. Remboursement des frais d'élagage d'une propriété privée**

Face à l'inaction du propriétaire, la mairie a fait intervenir un paysagiste pour élaguer la végétation menaçant la sécurité des passants sur une allée publique. Le coût s'élève à 800 € HT (960 € TTC).

Résultat du vote :

Votants : 16

Pour : 16

Demande de remboursement approuvée à l'unanimité.

## 6. Création d'un poste de Rédacteur

Un troisième poste de Rédacteur est proposé pour la secrétaire de mairie travaillant à temps partiel (4h/semaine).

Résultat du vote :

Votants : 16

Pour : 16

Création du poste approuvée à l'unanimité.

## 7. Attribution d'une participation pour un départ à la retraite

Un bouquet de fleurs et un bon d'achat de 300 € ont été offerts lors de la cérémonie des vœux. La délibération vise à inscrire cette dépense sur le compte 623 « Fêtes et cérémonies ».

Résultat du vote :

Votants : 16

Pour : 16

Participation approuvée à l'unanimité.

## 8. Nouveau statut de la Communauté de Communes

Le maire informe que la Communauté de Communes du bassin Mussipontain revoit ses statuts, sans modifications majeures impactant les communes.

Résultat du vote :

Votants : 16

Pour : 16

Nouveau statut approuvé à l'unanimité.

## 9. Informations diverses

Antenne relais SFR : Opposition du Conseil et organisation d'une réunion publique le 31 janvier à 19h30.

Adressage village : Projet reporté à mi-février pour cause de verglas.

Éclairage public : Étude en cours sur l'installation de variateurs d'intensité.

### ***Dates à retenir :***

31 janvier : Réunion publique sur l'antenne relais

4 mars : Don du sang à la salle des fêtes

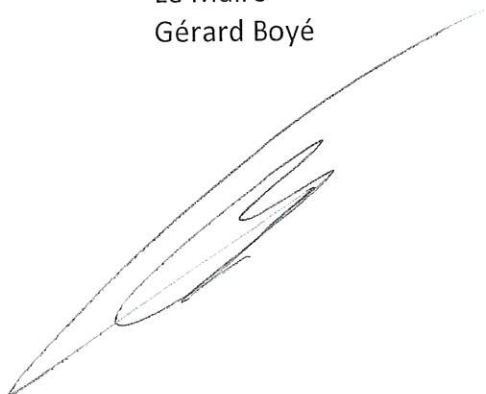
16 mars : Marché artisanal et Trail

17 mars : Parcours VTT

29 mars : Soirée théâtrale  
27 avril : Brocante, exposition Maidi'Art,  
27 avril : Exposition en honneur de Melle Marcelle VERELLE

Fin de séance : 21h35

Le Maire  
Gérard Boyé



La secrétaire de séance  
Floriane ANDRE

